

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 31 octobre 2018 portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du contrôle général économique et financier

La cheffe du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;
Vu l'arrêté du 4 juillet 2013 portant affectation de M. Didier GALLET au contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 24 juin 2008 portant fusion des missions « Agriculture » et « Développement rural, pêche et forêt » du service du contrôle général économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

M. Didier GALLET, administrateur général, est affecté à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du contrôle général économique et financier, à compter du 5 novembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 31 octobre 2018.

*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE